

Assemblée Générale du Samedi 05 avril 2025

Rapport Moral

André DOUARD
Président de la Fédération
Départementale d'Ille-et-Vilaine

Mesdames, Messieurs,

Nous voilà à nouveau, comme chaque année, réunis en Assemblée générale, dans ce joli complexe du Sabot d'Or, mis à notre disposition par la mairie de Saint Gilles, que je remercie vivement.

Une assemblée générale annuelle est incontournable puisqu'en réalité, c'est l'organe décisionnel de toute association. Certes certaines thématiques statutaires obligatoires peuvent paraître rébarbatives, mais pour autant impératives à la bonne et saine vie de la structure.

La vie fédérale est intense, vous pouvez penser qu'il ne s'y passe pas grand-chose et vous vous interrogez sur l'activité de vos représentants et collaborateurs, mais sachez que sur l'exercice, c'est environ 200 réunions de concertation ou de travail que nous assumons les uns les autres. Dans notre beau pays, nous passons énormément de temps en discussion, la concertation est devenue le modèle clé de la vie en collectivité et nous n'échappons pas à la règle.

Tout ce temps passé en réunion est loin d'être totalement productif, il faut le reconnaître et très souvent c'est une manière de se donner bonne conscience, mais pour autant indispensable car se causer est la meilleure des communications.

A titre d'exemple concernant les propositions de financement des dégâts sangliers, qui vous seront faites dans quelques instants, ce n'est pas moins de 50 réunions de travail et concertation qui ont été nécessaires, parce que nous n'avons pas la prétention de détenir la vérité et au final, c'est vous qui allez trancher car la problématique financement des dégâts de gibier est une préoccupation nationale vu l'ampleur de la facture.

Bienvenue à cette Assemblée Générale très chargée et sans plus attendre, nous allons revenir sur les faits marquants de l'année cynégétique en commençant par un retour sur la célébration du centenaire de notre Fédération.

Ce centenaire a nécessité une grande mobilisation du personnel, des administrateurs, des associations, ainsi que d'une multitude de bénévoles, assurant la réussite de cette journée. Je tiens à remercier chaleureusement les 150 volontaires, les 22 associations et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement. Nous avons accueilli près de 3 500 personnes dans les meilleures conditions et la meilleure ambiance possibles.

L'année 2024 a été marquée par la labellisation du Marais Noir de Saint-Coulban, une distinction du Conseil Départemental récompensant la remarquable valeur écologique de notre marais. Cette année riche en classement, a vu naître le tant attendu PNR Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, où notre site naturel est un atout majeur de la biodiversité du parc

L'opération "J'aime la nature propre" millésime 2025, n'as pas connu la même mobilisation que l'année dernière avec seulement neuf points de collecte, mais a néanmoins vu une bonne participation avec près de 200 bénévoles et 20 m³ de déchets ramassés.

Je vous encourage à vous manifester auprès de Maëva, pour les personnes intéressées à organiser l'an prochain cet événement dans votre commune, qui est la preuve de notre engagement à protéger la biodiversité et la qualité de nos milieux de vie.

Les réseaux sociaux sont devenus un outil complémentaire à notre communication. Je tenais à féliciter l'ACCA de Combourg pour ce fameux sanglier de 180 kg, qui a fait le buzz, avec plus de 100 000 visites sur notre page Facebook, augmentant ainsi le nombre de nos followers et reflétant le dynamisme de nos associations.

Concernant la vie fédérale, la saison dernière n'a pas été exempte de changements significatifs, notamment avec le départ à la retraite de notre très regretté technicien, Monsieur Philippe Baudron. Ce dernier n'aurait jamais pu imaginer l'évolution de la chasse, et en particulier celle du sanglier, alors qu'il s'efforçait tant bien que mal de développer cette espèce dans les années 80. Nous ne saurions lui reprocher d'avoir si bien réussi. Permettez-moi, par ailleurs, de vous présenter notre nouveau directeur, Hugues Lefranc, à la suite du départ de Monsieur Pierre Le Moing pour la Fédération de la Mayenne.

Concernant les espèces chassables, la mortalité du chevreuil nous a passablement préoccupé en début de saison et le classement en ESOD du sanglier pour faciliter son piégeage, mais nous en reparlerons plus en avant. La chasse fait partie du vivant et de ce fait est en perpétuel mouvement, il faut le dire.

La dernière saison cynégétique a été très contrastée selon les espèces. Cette année particulièrement pluvieuse a été catastrophique pour la reproduction du lièvre et du faisan, ainsi que pour le petit gibier sédentaire. Le lapin continue inexorablement vers la disparition de l'espèce dans le département. Le renard, quant à lui, se remet de la gale qui avait décimé ses effectifs. Les différents comptages lièvres réalisés confirment cette tendance ; à nous de prendre en considération cette situation.

Pour les migrants, c'est une saison mitigée ; un hivernage régulier permet de qualifier cette saison de bonne. Les anatidés et les limicoles ont connu une saison moyenne, avec moins de sarcelles d'hiver et plus de souchets.

Mauvaise année pour le pigeon ramier avec de bons passages mais très peu d'hivernants. Quant à la bécasse, à entendre les chasseurs la saison a été plutôt bonne mais vous connaissez, comme moi, le caractère taiseux par nature de nos amis bécassiers.

Le grand gibier quant à lui se porte bien, même si les effectifs de cerfs sont bas, toutefois la population reste stable selon les derniers comptages. Cependant, les prélèvements sont en baisse avec seulement 73 cerfs prélevés sur les 119 attribués.

Cependant, une petite inquiétude subsiste pour le chevreuil en raison de la mortalité importante signalée en début de saison. Toutefois, les prélèvements restent élevés (7 321 chevreuils prélevés sur 8 458 attribués). Un point de vigilance concerne le taux de réalisation de 86 %, le plus faible depuis ces 20 dernières années, probablement dû à une augmentation des attributions ces deux dernières années et peut-être à des difficultés accrues pour réaliser le plan de chasse à cause de la présence des sangliers et également une prise de conscience sur l'état des populations selon les territoires.

En revanche, les prélèvements de sangliers sont en hausse de 14 % par rapport à 2024, soit 6 900 sangliers tués cette année. Il est prévisible que l'an prochain, le nombre de sangliers dépasse celui des chevreuils prélevés.

Dernier point sur l'actualité départementale, la nomination de Norbert Lambard comme président des louvetiers d'Ille-et-Vilaine. Félicitations, Norbert, ainsi que 2 nouveaux lieutenants de louveterie, Messieurs Mikaël Coqueux et Sylvain Fréoul, félicitations à eux.

Au niveau national, après une motion de confiance, 97 % des présidents de fédération ont renouvelé leur confiance au Président Willy Schraen, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs qui va ainsi poursuivre son action au niveau national et en particulier la question des dégâts qui est une priorité.

Justement la priorité de cette année est de préparer une nouvelle loi sur la modification du système d'indemnisation des dégâts, où le poids de la dette sera mutualisé avec d'autres acteurs du territoire.

Lors du dernier CNCFS, la généralisation des dispositifs de localisation, type Bipper, à toutes les formes de chasse aux chiens d'arrêt a été demandée. Jusqu'à présent, ce dispositif était autorisé uniquement lors de la chasse à la bécasse.

Également, l'autorisation des jumelles thermiques pour l'observation lors de l'action de chasse, mais pas pour le tir, a été validée. Ces décisions sont en attente d'un possible recours des associations écologistes.

A l'initiative de la FNC, une action commune de la chasse française est prévue le 17 mai à 11 heures devant toutes les mairies de France pour exprimer notre ras-le-bol de l'acharnement contre la chasse et ses traditions de la part des institutions et des écologistes radicaux. Trop c'est trop !

Région Bretagne

Pour information, petit changement dans les assurances chasse, après l'arrêt de la prestation de MMA, l'occasion s'est présentée pour choisir un nouvel assureur commun à toutes les fédérations bretonnes. Groupama est donc notre nouvel assureur.

En Bretagne, à l'instar de la situation départementale, les dégâts n'ont jamais été aussi importants avec plus de 1,7 million d'indemnités versées aux agriculteurs, pour un record historique de sangliers tués avec 20 400 individus prélevés.

La situation est grave. Nous prévoyons pour l'année prochaine des dégâts avoisinant le million d'euros.

Un triste record, mais encore loin du gouffre financier qui menace certaines fédérations françaises, les entraînant inexorablement vers la banqueroute.

Seules les aides de l'État ont pu retarder l'issu fatal. Heureusement, nous n'en sommes pas encore là en Ille-et-Vilaine. Mais cette maigre satisfaction ne doit pas nous figer dans l'immobilisme ou le fatalisme. Il est encore temps d'agir.

Comment faire face à la prolifération des sangliers et au financement des dégâts ?

C'est un véritable casse-tête pour la chasse française. Chacun propose sa solution miracle, mais le résultat est toujours le même : les dégâts augmentent proportionnellement au nombre de sangliers.

Classement du sanglier en ESOD, bracelet gratuit, libéralisation des modes de chasse, rien n'y fait. Aucune fédération n'a réussi à faire baisser la note ni les populations.

Certains fantasment sur le loup ou, pire encore, sur une maladie pour venir à bout de cet animal.

Il n'y a pas si longtemps, tuer un sanglier était le rêve de tout chasseur. C'était la fête au village, avec une photo sur la place de l'église pour immortaliser l'événement.

Qui aurait cru que le sanglier deviendrait plus abondant que le lapin, la perdrix, et bientôt le chevreuil ?

Aujourd'hui, prélever un sanglier n'a plus rien d'exceptionnel. Pour créer l'événement, il faut tuer au moins 54 sangliers dans une même battue ou prélever un sanglier de 180 kg pour faire le buzz.

Chez nous, il y a à peine cinq ans, la note des dégâts, avoisinant les 250 000 euros, était supportable et couverte en grande partie par la recette des bracelets chevreuils.

Une époque dorée mais éphémère, où les consignes de tir visaient à épargner les laies meneuses, et où l'on parlait encore de gestion.

Mais une fois passé le seuil fatidique des 500 000 euros de dégâts, c'est la bascule vers l'inconnu, l'ingérable et l'incontrôlable.

Nous avons tout testé, tout essayé pour financer les dégâts et tenter de réduire la population de sangliers. Par exemple, en allongeant les périodes de chasse jusqu'à pouvoir le tirer toute l'année.

En 2023, nous avons autorisé la chasse du sanglier même en été, ce qui était auparavant impensable. Nous avons renoncé à nos consignes de battue protectrice pour favoriser le tir à tout va, sans restriction d'âge, de poids ou de sexe des animaux.

On nous a donné des boîtes à outils, où nous pouvions piocher des solutions qui auparavant nous étaient interdites : la chevrotine, le tir autour des moissonneuses et pourquoi pas autoriser la poursuite du sanglier en voiture.

Je dis stop, avant que la machine s'enraye, avant de transformer le chasseur en régulateur et de renoncer à la chasse plaisir pour la chasse utile, et de vendre notre âme sur l'autel de l'efficacité.

La chasse doit rester un plaisir, avec une éthique et bien entendu populaire.

La battue avec nos chiens courant est notre patrimoine le plus précieux et aussi le plus efficace pour chasser le sanglier, n'en déplaise à quelques chasseurs égoïstes qui prônent la chasse devant soi comme solution miracle pour réduire les populations de sangliers.

Oui, je l'affirme bien haut, la battue reste le moyen le plus efficace pour chasser le sanglier, cette même technique qui nous a permis de prélever 7 000 sangliers cette année en Ille-et-Vilaine.

Tout le contraire avec la chasse devant soi, qui, en plus de désorganiser nos sociétés de chasse sous la pression des individualistes, remettrait en cause l'ambiance conviviale et intergénérationnelle qu'offrent les battues.

Sans oublier le risque de sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs causé par ces mini battues dominicales aux quatre coins de nos communes.

En 2023, nous avons eu plusieurs incidents liés à ces mini battues, mettant en danger la sécurité de tous.

La chasse devant soi

Où est l'efficacité de cette pratique ? Quelles garanties de sécurité ? Quid de la responsabilité en cas d'accident ?

Il faut trouver des solutions complémentaires à la battue et non pas concurrentes à celle-ci. Et elles existent, même si elles n'ont pas la cote sur cette terre de chasse au chien courant, mais elles ont leur place, préférable aux pseudo-battues opportunistes.

L'heure est à la prise de conscience.

Lancée en automne dernier, 20 réunions ont été organisées par la FDC35 pour vous alerter sur la croissance exponentielle des dégâts du grand gibier. Près d'un millier de personnes ont assisté et débattu sur la problématique du financement des dégâts.

L'objectif étant de faire prendre conscience de la gravité et de la complexité du sujet.

Sans aucun doute, l'objectif a été atteint au vu des messages de la part de nombreux participants, l'enjeu étant de trouver la solution la plus juste et la plus acceptable, en faisant appel à la solidarité de tous les territoires, y compris ceux qui n'ont pas ou peu d'occasions de chasser le sanglier.

Car oui, cette obligation réglementaire que nous supportons depuis 1968 est une profonde injustice. Nous, chasseurs, devons payer les nuisances d'une espèce qui ne nous appartient pas par définition, puisqu'il s'agit d'une espèce sauvage.

Supportable il y a 20 ans, lorsqu'en Ille-et-Vilaine nous étions 15 000 chasseurs et une note avoisinant les 100 000 euros, avec seulement 1 500 sangliers prélevés, mais aujourd'hui insoutenable avec une facture qui va atteindre les 800 000 euros en 2025 et probablement plus de 900 000 euros en 2026, alors qu'à l'inverse, le nombre de chasseurs baisse régulièrement.

L'une des missions des Fédérations imposée par la loi, et pas la plus agréable, est celle de l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures, une obligation qui crée des tensions entre les adhérents et la Fédération, perçue par ses propres membres comme un collecteur d'impôts.

Nous sommes tous d'accord, ce système est à revoir, c'est le cheval de bataille de Willy Schraen cette année.

On pourrait imaginer une taxe ou une assurance dégâts faune sauvage, comprenant tous les dommages occasionnés par les espèces non domestiques comme le loup, les choucas, le blaireau, les cormorans, et applicable à tous, agriculteurs, collectivités et particuliers, à l'identique de la taxe sur les animaux domestiques prévue en 2025.

Dans l'attente de la modification de la loi, nous devons prendre des décisions sur la manière de financer la facture dans notre département, une question vitale pour la fédération comme pour les associations de chasse et qui reste un douloureux casse-tête.

Nous allons donc vous proposer de vous prononcer sur le modèle de financement des dégâts par trois votes.

Le premier vote portera sur le prix du bracelet, vous aurez le choix entre un bracelet sanglier à 40 euros ou un bracelet gratuit.

Pourquoi un bracelet payant ?

C'est le principe juste de « qui tue le plus paye le plus ».

Le montant obtenu par les prélèvements de sangliers est de 280 000 euros, soit 25 % de la facture.

Ne perdons pas de vue qu'avec un bracelet gratuit, ce manque à percevoir devra être reporté sur la contribution territoriale et cette augmentation sera appliquée à tous les territoires, ayant ou non prélevé des sangliers ; c'est la surface qui fera le tarif.

Aujourd'hui, 95 % des communes ont prélevé au moins un sanglier, et parmi elles, 43 % entre 1 et 10 individus. Seulement 18 communes en Ille-et-Vilaine sont sans prélèvements.

Le prix, un frein pour le prélèvement ?

Cette affirmation, nous l'avons entendue devant notre portail dans un face-à-face avec des agriculteurs virulents.

L'administration aussi s'est fait l'écho de cette contrevérité, sans aucun doute pas convaincue par nos arguments ou pas au fait des détails de notre activité ou alors par apaisement social face aux revendications.

Pour rappel, le bracelet du chevreuil est à 30 euros et ni son prix, ni son non-remboursement n'ont jusqu'à maintenant créé de polémique.

Les animaux de lâchers, principale dépense dans de nombreuses sociétés, leur prix n'est pas un frein puisqu'il est lâché dans le département pour une valeur de 1,5 million d'euros et à priori cela ne pose de problème à personne, sachant qu'en réalité environ seulement 30 % sont prélevés, 70 % disparaissent – ou est l'erreur !

Je vous l'affirme, le prix du bracelet n'est pas un frein au prélèvement, d'autant plus quand on connaît le train de vie dans nos rendez-vous !

Cette année, vous avez prélevé près de 7 000 sangliers, soit 14 % de plus que l'an dernier. Personne ne peut douter de votre engagement à vouloir réduire la population de sangliers. La preuve, ce sont les 10 394 bracelets de sanglier commandés à la FDC35 pour la saison 2024-2025, ce chiffre est le véritable marqueur de vos intentions à chasser le sanglier.

Le deuxième vote portera sur le forfait dégâts communal, applicable uniquement aux territoires où des déclarations de dégâts sur leur commune ont été enregistrées.

Ce système peut paraître injuste lorsque vous mettez tout en œuvre pour impacter les populations de sangliers, même si quelques territoires donnent encore des consignes de tir inadéquates et non entendables sur des communes fortement impactées.

Plus coupable encore, les territoires sous-chassés, voire non chassés due à une absence de plan de chasse.

Mais sommes-nous, nous, les chasseurs, vraiment responsables des dégâts ?

Lors des réunions, beaucoup identifient les espaces naturels du département et du Conservatoire comme des réserves à sangliers, où la chasse est interdite et, si elle est autorisée, elle est soumise à de nombreuses contraintes.

Les délaissés des grands axes routiers, preuve en est, vu le résultat de la battue administrative route de Saint Malo avec 54 animaux prélevés, et ferroviaires sont récurrents dans vos observations, zones refuges par excellence mais dangereuses pour les chasseurs et leurs chiens.

La faute aussi à l'urbanisation galopante de nos campagnes, où la présence d'habitations rend le tir formellement interdit pour des raisons évidentes de sécurité.

Sans oublier de citer la taille des cultures, avec des champs de colza et de maïs qui s'étendent sur des dizaines d'hectares, rendant impossible le débusquage des animaux.

Sans remettre en cause le choix des exploitants, il y a cependant des implantations de cultures peu judicieuses, en particulier les maïs et sans oublier les miscanthus en lisière de bois et bien d'autres situations encore, rendant l'exercice de la chasse dangereux ou impossible, où la responsabilité des chasseurs ne peut être mise en avant.

Dernier élément du financement des dégâts, c'est la contribution territoriale, cette taxe imposée par l'État lorsque les montants indemnisés aux agriculteurs dépassent les 500 000 euros.

Dans ce dernier vote, vous aurez à choisir sur le modèle de la contribution territoriale, calculée en faisant la différence entre bois et plaines ou calculée sur la surface totale, sans différence entre le bois et la plaine.

Le sanglier, historiquement animal des milieux boisés se nourrissant principalement de fruits forestiers, a vu son habitat évoluer avec l'avènement des grandes cultures et de la maïsiculture.

Le bois lui offre un refuge toute l'année, contrairement aux cultures où le couvert est seulement de quelques mois.

Une analyse des prélèvements à partir de la répartition des différents biotopes de vos territoires montre que le nombre de sangliers tués était à peu près le même dans les bois que dans les plaines.

Cependant, ces dernières années, on observe plus de prélèvements dans les plaines que dans les bois, sans doute dû à un effort de chasse plus important dans les chasses communales.

Pour autant, si nous observons des prélèvements partagés plaine et bois, je me dois de souligner que les bois représentent 70 000 hectares et les plaines 400 000 hectares, ce qui ne fait pas le même ratio à l'hectare. C'est la raison de la proposition de partage plaine/bois à 50/50.

Quelles solutions techniques propose la FDC35 pour enrayer l'augmentation des sangliers et limiter leur impact sur les cultures ?

Lors des réunions, nous avons insisté sur l'importance d'améliorer l'efficacité des battues, qui restent à nos yeux le moyen le plus efficace pour chasser le sanglier.

Nous vous recommandons de signer des conventions de réciprocité avec vos voisins. Ces conventions permettent le tir sur le territoire voisin dans la limite des 50 mètres, très utiles notamment pour le tir sur les champs en lisière de bois.

Les conventions d'apports de droit de chasse au grand gibier sont aussi très utiles pour mutualiser les territoires et réduire les surfaces chassables du département non soumises au plan de chasse.

L'efficacité des battues groupées entre plusieurs territoires, parfois sur plusieurs communes, n'est plus à démontrer.

En tout cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de la FDC35 pour vous accompagner dans l'organisation de telles battues.

Un point de vigilance sur les appétits exacerbés de certains pour le démantèlement des territoires de chasse par la course frénétique aux baux, entraînant un morcellement des territoires néfaste à la gestion des populations de sangliers, ceci est vraiment la pire des solutions qui va à l'inverse du bon sens.

L'organisation de vos battues est importante. Aussi, dès cette année, nous allons vous proposer une formation en septembre pour les organisateurs de battue et leurs chefs de ligne.

Vos armes aussi sont un élément clé dans la réussite de vos actions de chasse. Une arme bien réglée augmentera vos performances.

Adrien se fera un plaisir de préparer votre arme lors de séances de ciblage. La majorité des fusils et des carabines sont mal réglés ou bien les munitions que vous utilisez sont inadaptées à votre arme.

Posez-vous la question : connaissez-vous bien votre arme ?

Les résultats sont immédiats avec de nombreux témoignages d'efficacité retrouvée dans les tirs.

Concernant les modes de chasse, vous l'avez bien compris, je ne suis pas fanatique de la chasse du sanglier devant soi, à la billebaude.

Si vous n'êtes pas assez nombreux pour faire une battue, alors chassez à l'affût ou à l'approche, rien ne vous en empêche.

Je m'adresse en particulier aux petites chasses privées qui revendentiquent la chasse du sanglier devant soi, arguant la difficulté de rassembler le nombre suffisant de participants (6 chasseurs) pour organiser une battue.

Rien ne vous empêche de pratiquer sur vos territoires l'approche ou l'affût. Ce mode de chasse du chasseur solitaire assumé, quintessence de la chasse éthique, doit se démocratiser pour perdre cette étiquette d'élitisme.

La Fédération a pour ambition de promouvoir ce mode de chasse complémentaire aux battues, aux nombreux avantages.

En étant posté à un endroit stratégique, le chasseur peut attendre que le gibier se trouve dans une position de tir idéale, assurant ainsi une chasse précise et éthique.

Cette méthode est particulièrement adaptée aux zones où une battue serait difficile, comme à proximité des grands axes routiers, et elle est moins lourde à mettre en place.

C'est une chasse qui se pratique aux heures crépusculaires.

La réglementation actuelle ne permettait pas d'aller au-delà d'une heure avant le lever du soleil et une heure après le coucher.

À l'initiative de la FDC35, avec l'aide des services de la DDTM, il est désormais possible de tirer de nuit (2 heures avant et 2 heures après) avec l'aide d'une arme équipée d'une lunette thermique.

La lunette thermique est une avancée technologique au service de la chasse, comme le sont les colliers GPS ou encore les talkies-walkies.

Nous sommes le quatrième département en France à avoir obtenu cette dérogation, accordée uniquement pendant la période de protection des semis du 1er avril au 31 mai.

Cependant, afin de ne pas réserver cette pratique aux plus fortunés d'entre nous, et dans un souci de la démocratiser, nous avons accepté uniquement pour cette même période et seulement pour l'affût, la possibilité d'utiliser vos fusils à canon lisse.

Nous espérons qu'un grand nombre parmi vous s'initie à cette chasse passionnante.

Le rôle de la Fédération est tout autant de protéger les modes de chasse qui correspondent à nos valeurs éthiques et à notre culture, que de faire la promotion de techniques moins ancrées dans le département mais qui, on l'espère, avec leur démocratisation, seront un moyen supplémentaire dans la lutte contre l'augmentation des sangliers.

En vérité, qui peut le plus peut le moins.

Lors de ces réunions, un sentiment de désarroi des sociétés de chasse s'est fait sentir, parfois allant jusqu'à une sensation d'abandon.

C'est pourquoi la FDC35 réfléchit à mobiliser le service technique pour mettre en place des audits cynégétiques sur les communes les plus touchées par les dégâts de sangliers.

En Ille-et-Vilaine, 30 communes seulement concentrent plus de 50 % des dégâts.

Des réunions par commune, voire dans certains cas avec plusieurs communes, vont être organisées entre la FDC35 et les territoires.

Ces rencontres permettront d'identifier et de cartographier les zones problématiques, entre autres les délaissés routiers, les friches, les zones non chassées et les zones difficilement chassables.

La FDC35 agira aussi en médiateur dans les conflits de territoires avec la mise en place des outils existants comme les conventions de réciprocité, d'apports de plan de chasse, de mutualisation des bracelets.

Elle donnera des conseils sur l'organisation de battues plus sûres et plus efficaces, organisera des battues conjointes, fera connaître des modes de chasse différents comme l'affût et la chasse à l'arc, formera au piégeage du sanglier et invitera ceux qui le désirent à des séances de ciblage de leurs armes.

Si le besoin s'en fait sentir, la FDC35 pourra rencontrer nos partenaires institutionnels avec qui nous entretenons des relations privilégiées, notamment la DDTM, les lieutenants de louveterie, les services du Département 35 et la SNCF, et envisager une possible intervention de leurs services.

Sans oublier le monde agricole, en leur proposant des aménagements pour faciliter la chasse, voire en leur faisant connaître les dispositifs particuliers de la PAC, comme les BCAE (*Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales*) ou les MAEC (*Mesures agroenvironnementales et Climatiques*), qui pourraient financer des changements de pratiques agricoles.

Nous devons probablement nous voir plus souvent pour évoquer les points de crispation afin d'améliorer les choses. Sachons parler ensemble.

Vous l'avez bien compris, la solution ne dépend pas uniquement des chasseurs mais aussi de l'État, des collectivités et des agriculteurs, même si ces derniers n'ont pas manifesté un grand enthousiasme aux propositions d'aménagements sur leurs parcelles.

Peut-être un problème d'interlocuteur, car l'organisme censé représenter le monde agricole dans son ensemble est aux abonnés absents.

En effet, la Chambre d'Agriculture n'est pas notre interlocuteur principal, cédant sa place à la FDSEA, le syndicat majoritaire en Ille-et-Vilaine, avec qui la FDC35 n'entretient pas les meilleures relations suite à leur intervention peu constructive lors de leur dernière « visite ».

Nous aimerais établir un dialogue plus constructif et moins partisan avec les représentants de la Chambre et évoquer des partenariats, voire des projets communs.

Nous ne sommes pas opposants du monde agricole, mais au contraire nous sommes leurs alliés, car en réalité nos intérêts sont complètement liés ; sachons causer ensemble afin de solutionner certaines situations conflictuelles. Nous pouvons être à leur service, mais pas dans n'importe quelles conditions. La chasse est un loisir, pas un métier !

En ce qui concerne les projets et perspectives pour cette année

Bien entendu, la situation économique de la Fédération nous impose une rigueur budgétaire, en espérant que la modernisation de nos tâches administratives permette de réaliser des économies significatives.

Faciliter la saisie en ligne des 15 000 cartes T va dans ce sens.

Communiquer en temps réel sur la localisation des dégâts sur vos communes, avec une cartographie en ligne sur notre page web.

Communication tous les vendredis des prélèvements par territoire, disponible sur la page web de la FDC35.

Communication annuelle du détail des indemnisations aux exploitants.

Les audits cynégétiques sur les communes les plus impactées.

Trouver des solutions plus pratiques et moins onéreuses pour le traitement des dépouilles du grand gibier.

S'inscrire dans la démarche nationale pour la promotion et la valorisation de la venaison.

Cent ans, un âge canonique pour une association, qui, je l'espère de tout mon cœur, pourra fêter son bicentenaire, même si personne ici présent ne pourra en témoigner.

Cependant, j'ai cette responsabilité de tout mettre en œuvre pour garantir sa pérennité et, du même coup, d'assurer le futur de notre passion, la chasse.

Je suis convaincu que notre Fédération continuera à prospérer et à défendre notre passion. Ensemble, nous pouvons garantir la pérennité de notre Fédération et assurer un avenir brillant pour la chasse.

Je vous remercie de votre attention.